



SPIP de la Gironde : sous l'eau, mais tous sur un même bateau !

Le 30 janvier 2023, les représentants du **SNEPAP FSU** rencontraient M. le DFSPiP de la Gironde. Dans un souhait d'échanger plus régulièrement sur la situation des 3 antennes, **SNEPAP FSU** et Direction du SPIP se verront ainsi a minima tous les 2 mois, hors tenue des CSA (anciens CTS), et en présence d'un cadre de proximité.

Si cette initiative est à saluer, permettant à la Direction du SPIP d'avoir une remontée régulière des préoccupations du personnel, le **SNEPAP FSU** veillera au respect des règles du dialogue social : les débats doivent avoir lieu en CSA, les décisions prises doivent l'être à son issue, ce dont le DFSPiP a convenu. Ainsi, pour respecter les nouveaux textes en la matière, seront également organisés, a minima, 2 CSA par an ainsi qu'un CSA dédié aux questions d'hygiène, de sécurité et de conditions de travail.

Lors de cette rencontre, le **SNEPAP FSU** a souhaité aborder prioritairement les points suivants :

- **Surpopulation carcérale :**

Alors que ce sujet avait déjà été l'occasion d'échanges avec la Direction du SPIP pendant l'été 2022, suite au rapport de la CGLPL et à l'occasion de la présentation d'un plan d'urgence au CP de Gradignan où le **SNEPAP FSU** s'était rendu (cf. *notre communication du 05/08/22 [Plan d'urgence Gradignan](#)*) nous ne pouvons que constater que les engagements pris par l'ensemble des acteurs (autorités judiciaires et pénitentiaires) (cf. note du 28/11/22), n'ont pas donné de résultats probants. Les autorités pénitentiaires s'étaient notamment engagées à signaler les seuils de criticité et les autorités judiciaires à faire preuve de réactivité en limitant le recours à l'incarcération.

L'état des lieux est alarmant, la proportion de prévenus étant plus conséquente encore ces derniers mois. Alors que le nombre d'aménagements de peine sur cet établissement est supérieur à la moyenne nationale, témoignant d'une grande réactivité du SPIP, cette montée en charge de l'établissement qui semble inexorable doit trouver son origine ailleurs. Force est de constater que trop souvent encore les magistrats considèrent la détention provisoire comme la seule solution, dans une pure logique de gestion de flux et en méconnaissant (ou choisissant de méconnaître) les solutions alternatives qui s'offrent à eux, bien plus probantes que l'incarcération et porteuses de plus de sens pour les intéressés comme pour les personnels des SPIP. L'ARSE reste ainsi quasi anecdotique dans notre département. Le CJPP l'est encore plus : 3 seulement prononcés depuis sa création.

Alors doit-on supporter plus longtemps ce discours suranné tentant de convaincre, à l'opposé des statistiques récentes, que la délinquance subirait une montée exponentielle à laquelle seule la construction de places supplémentaires pourrait répondre efficacement ? Il est urgent que notre SPIP fasse entendre sa voix et son expertise en la matière !

Le législateur table lui sur l'impact de la mise en place de la LC automatique. S'il est encore trop tôt pour effectuer un bilan sur l'impact de cette mesure sur les effectifs du CP de Gradignan, le **SNEPAP FSU** réclame que la Direction du SPIP soit particulièrement vigilante. En effet, comment ne pas être tentés de corréliser la montée récente des effectifs du QSL (doublement des cellules désormais !) avec ce nouveau dispositif, alors que plusieurs QSL sur le territoire national commencent, fait inédit, à installer des matelas au sol ?

Des tableaux pour observer ces chiffres ont été mis en place sur la Gironde : souhaitons qu'ils nous fassent mentir. Une observation sur 2 mois est en cours et nous permettra certainement d'évaluer aussi l'impact de la réforme des réductions de peine dont le calendrier s'est dramatiquement superposé à celui de la réforme de la LCA. L'impact est déjà lourd, nos collègues étant maintenant confrontés à une montée en charge importante de l'ordre du jour des commissions.

- **Organisation RH du milieu fermé :**

- ❖ Direction :

Le **SNEPAP FSU** s'est fait le porte-parole d'une équipe du milieu fermé en souffrance. Alors que CPIP et PA supportent déjà des conditions de travail fortement impactées par la surpopulation carcérale, les travaux en cours, les conditions de détention insalubres, l'inadaptation des locaux à la prise en charge humaine et efficace de ce public, les relations parfois tendues avec la Direction de l'établissement, voilà qu'ils doivent faire face, et ce jusqu'à l'arrivée d'une nouvelle DPIP début juillet 2023, à l'absence de représentant de la Direction à demeure.

Si cette pénurie de personnels de direction impacte tous les corps et entraîne, de facto, une montée en charge de travail de l'ensemble des cadres du département, le **SNEPAP FSU** ne peut trouver satisfaisante la solution qui consiste à faire tourner la Direction de l'antenne de Gradignan sur plusieurs d'entre eux. Nos collègues vivent dans une instabilité permanente : apportons-leur un minimum de stabilité sur ce point. Symboliquement, le **SNEPAP FSU** soutient la mise en place d'un intérim a minima à mi-temps, sur site et assuré par un seul cadre identifié. Attendre l'été, et donc la rentrée, pour se réorganiser c'est mettre nos collègues en danger !

Par ailleurs le **SNEPAP FSU** interroge les possibilités de pouvoir soulager l'équipe du milieu fermé : présence d'un DPIP sur certaines instances en lieu et place des CPIP, soutien du milieu ouvert à la mise en place de prises en charge collectives... S'il estime que les cadres de l'antenne ne pourront pas répondre à la demande de plus de présence au CP, sur le dernier point, M. le DFSPIP émet le souhait de l'étudier, n'y étant a priori pas opposé.

- ❖ CPIP et PA :

Le DFSPIP nous le rappelle : l'effectif cible pour l'antenne de Gradignan est atteint, du moins sur le papier ... car l'effectif est grevé de 2 collègues malheureusement en absence longue (à la date de l'audience avec le DFSPIP). Un contractuel est actuellement recruté en raison des difficultés déjà évoquées sur Gradignan. La marge de progression est donc réduite selon M. le DFSPIP, ce qui n'empêchera pas le **SNEPAP FSU** de réclamer les effectifs nécessaires au bon exercice de nos missions dans le respect du bien être des agents.

Reste donc à tenter de proposer des solutions pour améliorer le quotidien de nos collègues qui expriment, au-delà de la charge de travail, une vraie perte de sens. Sur ce point, le DFSPIP nous indique reconduire prioritairement l'action de Pamplémousse en milieu fermé tant sur le plan de l'accompagnement en collectif qu'en individuel.

Une plus grande part du coordonnateur socio culturel dans l'accueil en collectif est également à l'étude.

Le **SNEPAP FSU** interpelle également le DFSPIP sur la nécessité de retrouver du sens dans les missions. Pour le **SNEPAP FSU** cela se fait de multiples façons : proximité des cadres avec les équipes, création de lieux de réflexion et temps dédié pour ce faire.

Par ailleurs le **SNEPAP FSU** déplore qu'aucun temps ne soit à ce jour prévu en 2023 pour faire un bilan de la récente nouvelle organisation actée en milieu fermé. Cela est particulièrement regrettable.

❖ Moyens matériels :

Si elle peut sembler anecdotique, cette question peut vite, tout agent le sait, fortement impacter les conditions de travail. Un arbitrage de la DI du 30/01/23, contraire à l'organisation qui a habituellement cours dans tout établissement pénitentiaire, nous démontre, s'il était encore nécessaire, que cette dernière compte bien faire fi des règles, encore une fois : c'est donc bien au SPIP de financer le « petit matériel » de Gradignan, sans budget supplémentaire bien évidemment... Cette situation doit être dénoncée et le **SNEPAP FSU** n'y manquera pas !

• **Milieu ouvert Bordeaux :**

❖ Suivi différencié :

Le **SNEPAP FSU** a souhaité ré-aborder avec M. le DFSPIP un sujet déjà évoqué avec lui en 2022. Si le **SNEPAP FSU** continue de réclamer que les effectifs de tous corps soient en accord avec les recommandations européennes et continue de dénoncer la charge de travail trop importante qui pèse sur nos services, il appelle aussi à une réflexion sur le suivi différencié et la fin de peine anticipée, dont les CPIP se saisissent de façon inégale pour de multiples raisons. Ainsi le **SNEPAP FSU** déplore que la seule réflexion proposée au service sur cette instance qu'est la CPI, lors de la dernière réunion d'unité, ait été axée sur des données purement comptables : combien de permanence par agent, combien de dossiers étudiés, lesquels, pendant combien de minutes... Si nous ne pouvons qu'encourager la reprise d'espaces d'échange et de réflexion commune, dont nous avons tous besoin, et si ces questionnements sont eux aussi essentiels, **il nous semblerait opportun d'engager également, ensemble, une réflexion plus large sur le sens de notre évaluation, de nos préconisations en terme d'intensité et de contenu de prise en charge.**

❖ Collectif de travail :

Le **SNEPAP FSU** s'inquiète du délitement du collectif de travail à l'unité milieu ouvert de Bordeaux, délitement qui perdure depuis plusieurs années et qui a, probablement, des causes multiples. Pour autant cette situation n'est satisfaisante pour personne et pèse sur tous, au quotidien, nous exposant aux RPS et impactant indirectement nos prises en charge. S'il est de notre responsabilité collective, tous corps confondus, que de se saisir de cette

situation et d'y apporter des solutions, par tout moyen qu'il nous appartient de définir entre nous, le **SNEPAP FSU** suggère également à la Direction de **proposer à l'équipe une aide professionnelle extérieure**. Celle-ci pourrait nous permettre, peut-être, **d'enclencher une dynamique de groupe positive** et construire un collectif de travail plus conforme à ce que chaque agent est en droit d'espérer sur ce temps important qu'il passe à exercer sa profession. Le **SNEPAP FSU** s'engagera dans toute initiative qui irait dans ce sens.

❖ Recrutement CPIP contractuels :

Le **SNEPAP FSU** a alerté une nouvelle fois la Direction sur l'impératif qu'une formation conséquente soit prévue pour tout contractuel intégrant le SPIP, ainsi que sur la nécessité d'adapter les effectifs qui leur sont confiés. La mise en place d'un tutorat est à saluer, mais la prise en charge de celui-ci doit être collective, engageant CPIP titulaires et cadres. Une formation leur sera effectivement organisée par la DISP, à destination de tous les contractuels de l'interrégion.

❖ Télétravail :

Alors que la DISP persiste à mettre en place des règles en la matière qui, en plus de ne pas respecter les textes en vigueur, actent la défiance de la DI à l'égard des agents en télétravail, le **SNEPAP FSU** multiplie des échanges avec la DAP sur ce sujet, les services ne pouvant rester dans cette situation, non respectueuse de l'égalité de traitement entre DISP, et sans positionnement clair de la DAP dans le respect des textes. Localement, le **SNEPAP FSU** interroge M. le DFSPiP sur la charte rédigée au SPIP de la Gironde qui n'a, de facto, plus de validité. Il sera donc impératif de la réinterroger lors d'un prochain CSA et de lever les interrogations sur les règles de fonctionnement en télétravail auxquelles elle répondait mais qui ne peuvent donc désormais s'appuyer sur aucun texte.

• **APPI :**

Alors que les réunions concernant le nouveau logiciel Prisme sont repoussées sine die, peu d'espoirs sont permis concernant le maintien, jusqu'à sa mise en place, d'un fonctionnement correct d'APPI. Le dysfonctionnement majeur, que vous connaissez tous, n'a fait que révéler un problème profond : APPI aurait dû prendre sa retraite et aura bien du mal à attendre son remplaçant... Une fois cette évidence redite, le **SNEPAP FSU** interroge la Direction du SPIP sur la nécessité d'anticiper la reconduction de cette interruption de service et de prendre dès que possible les mesures nécessaires. M. le DFSPiP nous indique par ailleurs que le SPIP a sollicité des directives de la DAP, comme l'ensemble des DFSPiP, et est toujours dans l'attente.

• **Relations avec les magistrats :**

❖ Un manque de communication criant :

Les échanges entre autorités pénitentiaires et autorités judiciaires autour de la surpopulation carcérale évoqués plus haut n'en sont qu'un triste exemple : pour le **SNEPAP FSU** il faut **dénoncer plus que jamais une profonde rupture entre 2 visions du rôle du SPIP**.

Arçboutés dans une vision très incomplète du rôle du SPIP, certains magistrats persistent dans une posture de défiance à l'égard des prises en charges en milieu ouvert et continuent de privilégier la peine d'emprisonnement comme peine de référence. Ceux-là ne connaissent pas le SPIP.

Ce constat doit mettre en évidence une nécessité : pour le **SNEPAP FSU**, le SPIP doit sortir de ses murs et communiquer plus largement sur ses modes d'évaluation et de prise en charge. M. le DFSPiP y répond via une objectivation de l'activité du SPIP : chiffrer. Oui, chiffrer, enfin ! Mais pas seulement ! S'il nous indique également qu'une fiche est en cours d'élaboration pour présenter l'ensemble des actions du SPIP et le mettre en valeur, nous signalons l'importance **d'actualiser rapidement le projet de service**. Par ailleurs, le **SNEPAP FSU** interroge l'organisation d'une instance de rencontre entre CPIP et magistrats,

longtemps réclamée par l'équipe, et dont l'absence fait aussi le lit des incompréhensions et difficultés de communication.

❖ TIG/TNR : la politique du chiffre

Alors les magistrats de la cour d'appel s'évertuent à mettre la pression sur nos cadres en exigeant une exécution toujours plus rapide des TNR et TIG, et alors que le dispositif de TNR courts sur Libourne n'a pas fait ses preuves, ces mêmes magistrats persistent et signent en voulant étendre ces délais contraints à Bordeaux. « Une bonne mesure c'est une mesure exécutée le plus vite possible ! ». Certes, le délai d'exécution d'une sanction pénale doit être au plus près de son prononcé, au risque sinon de lui faire perdre beaucoup de son sens. Et pour autant, le SPIP de la Gironde se doit de faire comprendre à ces magistrats qu'une prise en charge efficace réclame aussi, non seulement des moyens, mais aussi de, justement, prendre ce temps. Ce discours, couplé à une volonté de faire revenir les CPIP en juridiction (cf. rapport Sauvé et proposition de Loi du Groupe Horizon présentée le 15/02 à l'assemblée nationale) sonne tristement ancien et remet clairement en question l'indépendance du SPIP. Pour le **SNEPAP FSU**, notre expertise doit être impérativement réaffirmée, ce dont M. le DFSPIP a convenu.

Le spectre de l'associatif mis en avant de façon insidieuse par ces mêmes magistrats est une insulte au service public auquel ils semblent avoir oublié qu'ils appartiennent. Le **SNEPAP FSU** pointe l'incohérence de ne pas avoir donné les moyens humains nécessaires au SPIP de prendre en charge les ESR, dispositif que nous aurions dû investir pour réaffirmer notre expertise en terme évaluation. Plus aucune ESR longue ne nous est réclamée par le TJ de Bordeaux : cela relèverait, selon M. le DFSPIP, d'un choix du parquet qui les estime « trop compliquées » à mettre en œuvre... Elles sont encore effectuées par le SPIP sur l'antenne de Libourne : un gros travail de suivi, chiffré, a été engagé afin d'évaluer l'impact des préconisations du SPIP sur les décisions des magistrats, travail pour le moins intéressant et indispensable que le **SNEPAP FSU** suivra avec intérêt.

- ✓ Politique du tout carcéral,
- ✓ Méconnaissance du SPIP,
- ✓ Manque de moyens,
- ✓ Charge de travail,
- ✓ ...

les chantiers sont nombreux !

Le SNEPAP FSU continuera, en vous représentant, d'être le syndicat qui, loin des oppositions de principe, défendra vos droits et sera force de propositions constructives !

Les représentantes du SNEPAP FSU Gironde